



Salarié d'une entreprise privée et devenir gérant d'une autre

Par **BURAC**, le **09/09/2009** à **16:11**

Bonjour,

Je suis salariée d'une entreprise privée qui fait du financement de matériel informatique et je voudrais devenir gérante d'une EURL ou SARL en parallèle dans le domaine de l'électricité, la rénovation et la plomberie.

Suis-je obligée d'en informer mon employeur ? Quel budget je dois prévoir pour les formalités ? Est-ce que je suis obligée de suivre une formation (type chambre des métiers) ? Quel régime d'imposition choisir sans mettre mes biens personnels (résidence principale) en question ? Dans cette entreprise, j'aurai 1 salarié (avec un carnet d'adresse et des compétences commerciales, anciennement artisan au nom propre) et je ne sais pas si je dois ou non prendre un salaire (aussi minime soit-il) ? Dans l'éventualité où mes questions doivent faire l'objet d'un développement plus long, vers qui dois-je m'orienter pour obtenir des réponses fiables, et si possible sans frais ?

Je vous remercie de vos infos.

Cordialement.